DÉPARTEMENT DE L'EURE

Seine Normandie Agglomération (SNA)

MAIRIE de LA BOISSIÈRE

1, route de l'Hermitage
F – 27220 LA BOISSIÈRE
Tél./Fax : 02 32 36 01 17
Mail : mairie-laboissiere@wanadoo.fr
www.laboissiere-eure.fr

ARRETE MUNICIPAL PERMANENT N°26/2026
Portant tableau annuel d'avancement de grade
Année 2026

CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX

Accès au grade d'**adjoint administratif territorial principal de 2ème classe**

Envoyé en préfecture le 03/09/2026
Reçu en préfecture le 03/09/2026
Publié le
ID : 027-212700785-20260903-262026-AR

Le Maire de la commune de LA BOISSIERE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux

ARRETE

Article 1
Le tableau d'avancement au grade d'adjoint administratif territorial principal de 2ème classe pour l'année 2026 est fixé comme suit :

Agent/Situation d'origine	Rang	Date d'effet
Mme SAKIN Vesile, *adjoint administratif territorial* *Echelon : **07*** ***après examen professionnel***	1	**01/09/2026** **Favorable**

Total promouvables : 1
Nombres d'hommes : 0
Nombre de femmes : 1

Total promus : 1
Nombres d'hommes : 0
Nombre de femmes : 1

Article 2
Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible par le site www.telerecours.fr

Article 3
Le présent acte sera transmis au Président du Centre de Gestion de l'Eure, par télé versement sur la plateforme Agirhe.

Fait à LA BOISSIERE,
le 03/09/2026

Le Maire,

MAIRIE DE LA BOISSIERE (EURE)

Jean-Michel GROSSI